

CONTRAT DE MISE À DISPOSITION D'UN CHEVAL, « TOUT FRAIS, TOUT GAINS »

Entre les soussignés :

.....  
Domicilié(e) : .....  
tel:..... courriel :.....  
Dénommé le propriétaire d'une part

Et

.....  
Domicilié(e) : .....  
tel : .....courriel : .....  
Dénommé l'utilisateur d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Le propriétaire confie à l'utilisateur, qui l'accepte par le présent contrat, le cheval .....  
signalement conforme au livret signalétique SIRE n° .....  
destiné à l'usage de la compétition en concours de ....., pour les épreuves club  
et amateur.

Article 2

Le cheval ..... entre dans les écuries ..... le .../.../ .....  
et sera sous la garde de ..... dès la signature du présent contrat.  
L'utilisateur prend possession du cheval en l'état, celui-ci étant à jour de ses vaccinations et en bon état de santé.  
Le Propriétaire remet également à l'utilisateur, qui lui en donne acte par la signature du présent contrat, le livret  
signalétique de l'animal désigné.

Article 3

L'utilisateur s'engage par le présent contrat à prendre soin de l'animal désigné en bon père de famille.  
Les soins vétérinaires, qu'ils soient de routine ou d'urgence, sont effectués par le vétérinaire habituel de  
l'utilisateur.  
Les soins de routine et les soins exceptionnels éventuels, indépendants du travail du cheval, sont à la charge de  
l'utilisateur.

Article 4

L'utilisateur s'engage à informer le propriétaire de tout évènement extraordinaire ou de toute anomalie constatée  
par lui et concernant l'animal désigné dans les vingt-quatre heures de la survenance. Il s'engage également à  
donner autant de nouvelles de l'animal que le désire le propriétaire.

Article 5

Le choix et le nombre de concours effectués par l'animal seront fixés par l'utilisateur et par le propriétaire.

Article 6

Tous les frais, sans exception, correspondant à l'entretien et à l'exploitation de l'animal, et pendant toute la durée de celle-ci, sont à la charge de l'utilisateur.

Article 7

Les engagements en concours sont faits au nom du cavalier et sont à la charge de l'utilisateur. Tous les gains en espèces ou en nature lui reviennent.

Article 8

Le présent contrat est fixé pour une durée allant de la signature jusqu'au .../.../ .....

Article 9

Le locataire s'engage à restituer, à la fin de la durée de l'exploitation, l'animal en aussi bon état qu'il lui a été confié.

Article 10

Le présent contrat ne peut être modifié que par un accord des deux parties faisant l'objet d'un avenant, ou à défaut d'une lettre contresignée.

Article 11

Le présent contrat peut être résilié :

- à tout moment par le propriétaire et sans préavis en cas de non respect par l'utilisateur des obligations qui lui incombent au titre du présent contrat;
- par l'utilisateur et avec un préavis de 1 mois.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux, un exemplaire étant remis à chacune des parties.

Fait à ..... Le .....

Le propriétaire

L'utilisateur